

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L 121-22;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son article R 121-31,

ARRÊTE

Article 1 - Madame Célia BRUNEL, née le 9 janvier 1978, demeurant au 3 rue des hortensias à Combourg (35270), ingénieure principale territoriale, exerçant la fonction de chargée de mission aménagement foncier au Service Foncier des Infrastructures, est habilitée à procéder à toutes constatations pour l'application des articles L 121-22 et R 121-31 du code rural et de la pêche maritime dans le périmètre des opérations d'aménagement foncier ordonnées.

Article 2 - L'exercice de l'assermentation de Madame BRUNEL est limité au Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département et notifié à l'intéressée.

Rennes, le - 9 NOV. 2023

Le Président ,



Jean-Luc CHENUT

Madame Célia BRUNEL

A prêté serment devant le

Tribunal Judiciaire de **RENNES SAINT-NICOLAS**

Le : **09/10/2024**